diens y ont déjà accumulé plusieurs millions, la même chose s'applique à l'assurance-maladie: Nous n'avons rien à y perdre et le peuple a tout à y gagner.

Le cas que je viens de citer du jeune homme qui se trouvait dans le magasin Butler à Southsea n'en est qu'un entre un grand nombre que je pourrais signaler, car j'en ai rencontré d'autres dans maints endroits. Je suis fortement en faveur de telles mesures, comme je l'étais de l'assurance-chômage, car je suis convaincu, qu'après la guerre, il nous faudra une sage politique d'immigration. J'ai parcouru plusieurs mille milles carrés inoccupés de notre territoire et je ne crois pas que les Canadiens réussiront à conserver bien longtemps ce vaste patrimoine emmuré entre le 49e parallèle, l'Arctique, le Pacifique et l'Atlantique, sans permettre que d'autres jouissent avec eux de son exploitation. Après la guerre, il nous faudra recourir à l'immigration pour exploiter nos ressources. Je me rappelle la période de 1907, où le regretté sir Wilfrid Laurier, que je connaissais personnellement, avait appliqué une précieuse politique d'immigration qui nous a aidé à développer le pays. Je demeure convaincu, malgré tout ce qu'on peut affirmer, que le Canada ne se serait jamais couvert de gloire comme il l'a fait de 1914 à 1918 sans cette politique d'immigration qui nous a donné cet apport de sang nouveau des vieux pays. Il nous faut une nouvelle injection. Je désirerais l'entrée d'un million d'immigrants après la guerre. Mais nous ne pourrons inciter les ouvriers anglais à venir au pays qu'à condition qu'ils y retrouvent les avantages dont ils jouissent en Grande-Bretagne: l'assurancemaladie et autres mesures nationales du même genre. Nous avons besoin de ces ouvriers; ils rendront au pays tout ce qu'on leur avancera pour les y attirer, mais ils ne viendront que s'ils ont l'assurance d'y trouver des conditions sociales semblables à celles dont ils jouissent dans leur pays. J'irai plus loin et j'engage le premier ministre à insérer la disposition suivante, lors de la rédaction de son bill: lorsque des gens de la mère patrie qui ont acquitté leurs contributions pour l'assurance-chômage et l'assurance-maladie, émigreront ici après le conflit, concluons avec le gouvernement anglais un accord réciproque par lequel il nous versera pour ses nationaux qui pourraient émigrer chez nous l'argent payé pour leur compte, afin que nous puissions avoir soin d'eux, à partir de leur arrivée. Il faudra une disposition de ce genre.

L'été dernier, j'ai été témoin de plusieurs incidents qui m'ont convaincu que les médecins collaborent avec l'Etat dans l'étude d'un bill d'assurance-maladie. Je ne saurais affirmer avoir lu qu'on a fait appel aux syndicats ouvriers, peut-être l'a-t-on fait. Je pense que le Gouvernement ne les perdra pas de vue. S'il n'a pas eu recours à eux, je lui conseille, lorsqu'il s'agira de rédiger le projet de loi, d'assurer une représentation aux syndicats ouvriers et à tous ceux qui connaissent les travailleurs et la masse de la population canadienne, soit 99 p. 100 de ceux pour qui le bill sera rédigé,—car il ne sera pas rédigé pour les gens à l'aise, pour les hommes de profession,—si l'on veut que la mesure législative soit à leur avantage. Que l'on rédige le bill, en recevant les meilleurs avis possible de toutes les classes.

Je ne sais pas ce que je pourrais ajouter. Je n'entendais pas parler plus de dix minutes et je constate que j'ai dépassé ce temps d'une couple de minutes. Je dirai en terminant au premier ministre que tout projet de loi fédérale d'assurance-maladie comparable à la loi anglaise, que nous améliorerons, si possible, pour l'adapter aux conditions canadiennes, sera à l'avantage non seulement de la masse, non seulement des employés de l'industrie mais aussi des cultivateurs des régions éloignées, où j'ai remarqué trop souvent au cours de mes voyages des cas de grandes misères et l'impossibilité d'obtenir des soins médicaux. Le premier ministre, j'en suis convaincu, a à cœur de proposer le meilleur projet de loi possible. Qu'il y parvienne et mon ferme appui lui est acquis.

M. F. D. SHAW (Red-Deer): Je ne prendrai pas part au débat dans le but de retarder l'adoption de la résolution, mais je tiendrais à faire une couple de commentaires.

Il est manifeste que l'annonce du projet d'institution d'un comité composé de quarante et un membres auquel sera confiée l'étude de tous les aspects de la sécurité sociale a soulevé l'intérêt général au pays et beaucoup de commentaires dans les éditoriaux. A propos de ces derniers, je voudrais rappeler une déclaration que le premier ministre (M. Mackenzie King) a faite hier et que je relève à la page 944 du hansard d'hier. Voici ce qu'il a dit:

La Charte de l'Atlantique, lors de sa proclamation, a rencontré l'approbation universelle dans notre pays. Je n'ai pas encore lu un journal au Canada qui n'a pas des louanges à adresser à propos de la Charte de l'Atlantique.

Plus loin il disait:

Je constate qu'aujourd'hui certains ont tendance à amoindrir, pour le moins, l'idée de sécurité sociale, comme étant vague et trop générale et comme devant comporter des mises de fonds supérieures à celles que pourraient supporter n'importe quel pays.

Voici, à cet égard, le point que je tiens à établir: je reconnais avec le premier ministre que la déclaration connue sous le nom de Charte de l'Atlantique a reçu l'approbation